

|                                                                                                                                          |                                                                                                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>APPEL À MANIFESTATION</u></b><br><b><u>D'INTÉRÊT :</u></b><br><br><b>Acquisition d'un Outil d'Alerte</b><br><b>Professionnelle</b> | <b>Version du Document : V1.0</b><br><br><b>Référence : AFGH/DAMG-2026-002</b><br><br><b>Date : 24/06/2026</b> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## 1. PRÉSENTATION DU PROJET

Le Groupe AFG, acteur majeur dans le secteur bancaire, assurantielle en Afrique de l'Ouest, Central et Océan indien, poursuit son engagement en faveur de l'excellence opérationnelle, de la conformité réglementaire et de la protection de ses collaborateurs et partenaires.

Dans le cadre du chantier relatif à l'acquisition d'un outil d'alerte professionnelle pour le Groupe, et en application des exigences réglementaires applicables aux dispositifs de signalement interne ainsi que de la Charte relative au droit d'alerte professionnelle du Groupe, AFG Holding lance le présent Appel à Manifestation d'Intérêt.

**Objectif :** Identifier les prestataires qualifiés capables de proposer une solution d'alerte professionnelle permettant d'assurer un traitement sécurisé, confidentiel et traçable des alertes au niveau Groupe et filiales.

## 2. CONTEXTE ET ENJEUX

### 2.1. Contexte réglementaire

AFG Holding est soumis aux exigences réglementaires applicables aux dispositifs de signalement interne. La Charte relative au droit d'alerte professionnelle, impose la mise en place d'un canal sécurisé, confidentiel et traçable permettant à tout collaborateur, partenaire ou tiers de signaler des manquements éthiques, réglementaires ou légaux. La solution recherchée doit garantir :

- La confidentialité et l'anonymat de l'auteur de l'alerte
- La traçabilité et l'horodatage de chaque alerte reçue
- La conformité aux exigences réglementaires en matière de signalement interne
- La protection des données personnelles et la sécurité des échanges

## 2.2. Besoins identifiés

Le Groupe a identifié le besoin de se doter d'une plateforme d'alerte professionnelle couvrant l'ensemble des entités du Groupe et permettant la gestion des flux d'alertes suivants :

- Alertes intra-Groupe et alerte intra-filiale : au sein d'une même entité Filiale AFG ou au sein de la Holding ;
- Alertes hors entité : d'une personne hors d'une entité AFG vers une entité AFG ;
- Alertes Filiale-Groupe : de la Filiale vers la Holding ;

## 3. PÉRIMÈTRE INDICATIF DES PRESTATIONS

Les prestations envisagées incluent (de manière non exhaustive) :

### 3.1. Fonctionnalités de la plateforme

- Canal de dépôt d'alerte sécurisé et confidentiel (web, mobile ou autre)
- Possibilité de dépôt anonyme ou avec précision de l'identifié selon le choix du lanceur d'alerte
- Gestion des flux d'alertes multi-entités (Groupe, 9 entités) avec routage configurable
- Traçabilité complète et horodatage de chaque étape du traitement

### 3.2. Administration et gestion des dossiers

- Interface d'administration dédiée aux responsables de traitement des alertes
- Gestion des statuts et du cycle de vie des dossiers d'alerte, incluant alerte au gestionnaire de dossier
- Échange sécurisé entre le lanceur d'alerte et le gestionnaire du dossier
- Reporting et tableaux de bord à destination des dirigeants et du Groupe
- Extraction des données et des reportings dans un format exploitable

### 3.3. Déploiement et paramétrage

- Paramétrage de la solution selon l'organisation du Groupe et de ses filiales
- Formation des administrateurs et des gestionnaires d'alertes
- Documentation complète d'utilisation et de procédures internes

### 3.4. Maintenance et support

- Maintenance évolutive et corrective de la plateforme
- Support technique et assistance utilisateur (hotline, assistance en ligne)
- Mises à jour réglementaires et évolutions fonctionnelles incluses

## 4. EXIGENCES TECHNIQUES MINIMALES INDICATIVES

| Critère                     | Exigence minimale                                                                                                                                                                                                                                               |
|-----------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Confidentialité et anonymat | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chiffrement de bout en bout des communications</li> <li>• Option d'anonymat complet pour le lanceur d'alerte</li> <li>• Accès restreint aux seules personnes habilitées</li> </ul>                                     |
| Traçabilité                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Horodatage de chaque action</li> <li>• Journal d'audit complet et immuable</li> <li>• délai de conservation des preuves selon exigences légales</li> </ul>                                                             |
| Multi-entités               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion de plusieurs entités (Groupe + filiales)</li> <li>• Paramétrage des droits par entité</li> <li>• Routage configurable selon le type d'alerte</li> </ul>                                                        |
| Accessibilité               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Interface web responsive (ordinateur, tablette, mobile)</li> <li>• Disponibilité 24h/24, 7j/7</li> <li>• Accessible depuis l'extérieur du réseau interne</li> </ul>                                                    |
| Sécurité des données        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Hébergement sécurisé (cloud privé ou on-premise)</li> <li>• Conformité RGPD et lois locales</li> <li>• Conformité aux exigences sécurité Groupe</li> <li>• Sauvegarde et récupération des données garanties</li> </ul> |
| Reporting et pilotage       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tableau de bord des alertes en temps réel</li> <li>• Statistiques et indicateurs de suivi</li> <li>• Export des rapports (PDF, Excel)</li> </ul>                                                                       |

## 5. PROFIL ATTENDU DES SOUMISSEURS

Les soumissionnaires intéressés doivent démontrer :

### 5.1. Qualifications techniques

- Être éditeur, intégrateur certifié ou distributeur agréé d'une solution d'alerte professionnelle
- Disposer d'experts maîtrisant les exigences réglementaires relatives au droit d'alerte

- Expérience avérée dans le déploiement de dispositifs de signallement en milieu corporate ou bancaire

## **5.2. Expérience projet**

- Au minimum un (01) projet similaire réalisé (mise en place d'un outil d'alerte professionnelle)
- Références clients vérifiables en Afrique ou dans la sous-région, de préférence dans le secteur bancaire ou financier

## **5.3. Capacités opérationnelles**

- Capacité à déployer la solution dans les délais impartis pour l'ensemble des entités du Groupe
- Support et interface utilisateur disponible localement ou à distance en français et anglais
- Conformité aux exigences réglementaires en matière de protection des données (RGPD, législations locales)
- Conformité aux exigences de sécurité du Groupe

# **6. CONTENU DE LA MANIFESTATION D'INTÉRÊT**

Les candidats intéressés sont invités à soumettre un dossier de manifestation d'intérêt comprenant :

## **6.1. Présentation de l'entreprise**

- Raison sociale, adresse, contacts
- Statut juridique et immatriculation
- Présentation des activités et domaines d'expertise
- Organisation et effectifs (notamment équipes techniques)

## **6.2. Capacités techniques**

- Description de la solution d'alerte professionnelle proposée (éditeur, fonctionnalités, mode d'hébergement)
- Certifications, agréments et conformité réglementaire de la solution
- CV des experts fonctionnels et techniques disponibles pour le projet

## **6.3. Expériences et références**

- Liste des projets de mise en place d'outils d'alerte professionnelle réalisés (3 à 5 références récentes)
- Pour chaque référence : client, nature du projet, envergure, date de réalisation
- Attestations de bonne exécution ou lettres de recommandation (si disponibles)

## 6.4. Capacité de réalisation

- Approche méthodologique envisagée
- Délais indicatifs de livraison et déploiement
- Modalités de support et maintenance proposées

Important :

*Cette manifestation d'intérêt **ne constitue pas** un engagement contractuel. Elle vise uniquement à identifier les fournisseurs potentiellement qualifiés qui seront invités à participer à l'appel d'offres formel.*

## 7. CALENDRIER INDICATIF

| Étape                                        | Date indicative             |
|----------------------------------------------|-----------------------------|
| Publication de l'AMI                         | 24 juin 2026                |
| Date limite de soumission des manifestations | 03 juillet 2026 à 18h00 GMT |

## 8. MODALITÉS DE SOUMISSION

### 8.1. Format de soumission

- Les dossiers doivent être soumis par mail uniquement
- Format : PDF (un seul fichier consolidé)
- Taille maximale : 15 Mo
- Langue : Français

### 8.2. Adresses de soumission

**E-mail principal :** ami@atlantic-group.net

### 8.3. Objet du courriel

« AMI AFGH/DAMG-2026-002 – [Nom de votre entreprise] »

### 8.4. Date limite

**03 juillet 2026 à 17h00 GMT**

*Toute manifestation reçue après cette date et heure ne sera pas prise en compte.*

## 9. CRITÈRES DE PRÉSÉLECTION

Les candidatures seront évaluées selon les critères suivants :

### **a. Conformité Administrative et Juridique (10%)**

- RCCM
- Statuts
- Déclaration fiscale
- Bilan
- Pièce d'identité des dirigeants
- Pièce d'identité du mandataire
- Assurance RC professionnelle valide
- Attestations fiscales et sociales à jour
- Bilan et compte de résultat du dernier exercice financier audité ou dernier rapport annuel audité

### **b. Capacités Techniques (45%)**

- Statut officiel : Fabricant / Distributeur agréé / Intégrateur certifié
- Certifications et conformité réglementaire de la solution proposée
- Conformité de la solution aux exigences du droit d'alerte et à la législation applicable
- Experts fonctionnels et juridiques maîtrisant les dispositifs de signalement interne (CV fournis)
- Capacité à fournir les 3 équipements conformes aux spécifications (PS10-S)

### **c. Expérience et Références (30%)**

- Au moins 1 projet de mise en place d'outil d'alerte professionnelle réalisé (critère obligatoire)
- Références clients dans le secteur bancaire, financier ou corporate
- Expérience en Afrique de l'Ouest / Côte d'Ivoire
- Attestations de bonne exécution fournies

### **d. Capacités Opérationnelles (15%)**

- Capacité de déploiement dans les délais pour l'ensemble des entités du Groupe
- Support utilisateur et maintenance disponibles localement ou à distance en français
- Capacité de formation du personnel (programme détaillé)
- Disponibilité pour maintenance sur 3 ans minimum

## 10. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- Le présent AMI ne constitue aucun engagement de la part du Groupe AFG.
- Le Groupe AFG se réserve le droit d'annuler ou de modifier le présent AMI à tout moment sans justification.
- Aucun frais engagé par les candidats pour la préparation de leur manifestation d'intérêt ne sera remboursé.
- Seuls les candidats présélectionnés seront contactés pour participer à la phase d'appel d'offres.
- Les dossiers incomplets ou non conformes ne seront pas évalués.
- Le Groupe AFG garantit la confidentialité des informations transmises par les candidats.

## 11. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toute question ou demande de clarification concernant le présent AMI, les candidats peuvent adresser leurs demandes par mail à l'adresse indiquée ci-dessus, avec l'objet : « Question AMI AFGH/DAMG-2026-002 ».

Les réponses aux questions seront communiquées à tous les candidats ayant manifesté leur intérêt.